

Valais

Autor(en): **Bruttin, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



D'un canton



à l'autre



D'un canton

Il ressort de cet échange de vues qu'il n'existe pas de panacée pour éviter les crises d'adolescence qui sont plutôt des crises du système familial que seuls le dialogue, la confiance et le « respect de l'écoute » peuvent dénouer. La famille est un organisme qui naît, grandit et meurt ; il est formé de gens vivant ensemble en fonction de buts et de lois non écrites mais impératives. Une entrée ou une sortie le perturbe. On y rencontre deux tendances parmi ses membres qui y ont chacun leur place : le statu quo et le changement, nullement inconciliables d'ailleurs. Il n'y a pas de famille « idéale ». Il faut qu'elle passe par des crises pour retrouver un nouvel équilibre. Il faut apprendre à renégocier manières de vivre et de s'exprimer au moment où les adolescents signalent brutalement parfois qu'ils vont prendre de la distance, qu'ils vont partir, car est venu pour eux le temps de l'autonomie physique et psychique. Leur entrée dans la vie d'adultes peut être lourde de conséquences quant aux choix qu'ils feront. Aux aînés de les prendre au sérieux, d'être disponibles quand il le faut, de discuter avec eux, de respecter leurs opinions, de leur répondre comme ils auraient voulu qu'on le fit pour eux jadis.

Adolescence, fascinante adolescence, avec ses joies et ses tristesses, qui ne cesse de nous suivre, puisque nous passons notre vie d'adultes à tenter de vivre nos rêves de cette époque. Et puis, qu'on se le dise, « la crise d'adolescence » n'est un problème que lorsqu'on en fait un problème !

M. K.

L'égalité et la Constitution vaudoise

Même titre que dans le dernier numéro, et pour cause ! La motion du député Max Leschet demandant l'introduction dans la Constitution d'un article garantissant l'égalité entre hommes et femmes devait être à l'ordre du jour de la dernière session du Grand Conseil. L'objet a été étudié par une commission parlementaire qui avait terminé son travail à temps, mais le Conseil d'Etat a décidé de le retirer de l'ordre du jour.

Il est quand même curieux que ce phénomène arrive si souvent aux problèmes qui touchent les femmes ! Rappelez-vous : sur le plan fédéral, l'exécutif avait demandé des prolongations d'un an pour les problèmes de l'avortement et de l'égalité !

S. Ch.

Neuchâtel

Issues de la même veine poétique...

... fascinées toutes deux par l'écriture, Corinna Bille et Anne-Lise Stauffer-Grobéty sont sœurs par l'inspiration.

Forte de son expérience de jeune romancière, Anne-Lise Stauffer-Grobéty, sollicitée par la SSEC de La Chaux-de-Fonds, a charmé l'auditoire des conférences du mardi en parlant du métier de la femme écrivain mère de famille, confrontée aux réalités parfois dures de la vie quotidienne, mais domi-

née, sinon subjuguée par une irrésistible envie d'écrire. Sur cette destinée qui est la sienne, elle a projeté un rayon lumineux et rassurant en donnant aussi lecture d'une page de Corinna Bille, parue dans la « Revue neuchâteloise », qui révèle la force de cette vocation devenue passion.

Anne-Lise, comme Corinna, affectionne et cultive ce contact intime avec les valeurs poétiques qui se dégagent de la nature aux richesses inépuisables. De leurs écrits se dégage une solide volonté de réflexion indépendante et de personnalisation sécurisante de la femme. Ce fut aussi la dominante laissée par la conférence d'Anne-Lise Stauffer-Grobéty, qui a repris le flambeau des lettres féminines romandes tombé trop tôt des mains de Corinna Bille et qui saura, avec Anne Cunéo, Monique Läderach, Anne-Catherine Ménétray, le hisser toujours bien haut, avec d'autres encore, de la même trempe.

Intenses activités féminines

Nous retiendrons entre autres parmi elles :
1. *Le cours d'instruction civique* en trois séances, sous la direction experte et amicale de Mme Heidi Deneys, mis sur pied par l'ADF et les *Consommatrices de La Chaux-de-Fonds*, qui a initié les participantes au langage parlementaire et aux connaissances d'ordre juridique ou civique indispensables à toute citoyenne. C'est ainsi que les termes constitution, loi, arrêté, ordonnance, référendum, initiative, pétition, motion, postulat, etc., etc., n'ont plus de secret pour elles et qu'elles y voient plus clair dans la répartition des pouvoirs et compétences, encore souvent mal délimités, entre Confédération, cantons et communes et dans les attributions des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, autant d'acquisitions qui leur rendront aussi plus aisée la compréhension du jargon parlementaire.

2. *La récupération de l'aluminium*, pour laquelle les *Consommatrices de La Chaux-de-Fonds* ont enfin obtenu, après plus d'un an d'efforts, l'appui de la Commune. Elle vient de donner son accord pour une campagne de récupération de ce métal, qui doit débiter le 15 mars. Les transports publics en supporteront les frais, tandis que la récupération elle-même sera assurée avec la collaboration des *Consommatrices*, du WWF, des Magasins du Monde et des Amis pour le Futur.

3. *L'assemblée générale du Centre de liaison*, à Neuchâtel, qui salua par applaudissements l'adhésion de deux nouveaux membres collectifs, l'Union féminine COOP et les Mères chefs de famille, portant à 24 le nombre des associations adhérentes. Le rapport circonstancié de la présidente, Mme Denise Ramseyer, qui sera publié, fait état des multiples et variées activités du Centre durant l'année écoulée, de sa présence diligente dans plusieurs commissions cantonales ou romandes, des consultations juridiques gratuites de Me Claudine Gabus, etc. L'idée d'une Journée des Femmes neuchâteloises pour cet automne, émise par le comité, a trouvé l'appui unanime des 40 déléguées, avec pour thème : apporter aide et soutien aux femmes battues et aux enfants maltraités. Les associations sont invitées à communiquer leurs sugges-

tions à cet égard. L'assemblée statutaire fut suivie d'un exposé d'intérêt majeur par Mme Simone Schaeppi sur le développement des soins à domicile dans le canton, sujet qui mériterait d'être relaté en détail, mais le manque de place...

4. Il ressort avant tout de la séance du *comité cantonal de la section neuchâteloise FRC* (Fédération romande des Consommatrices) que l'assemblée générale de la section se tiendra le jeudi 24 avril, à Cernier, dans la Salle du Tribunal, et aura pour thème central *le bibliobus et ses tournées* dans le canton, sujet qui sera traité par le responsable du bibliobus, M. Vaucher. Le bibliobus même, au retour de sa tournée, sera à proximité et pourra être visité en détail. L'abondance des questions débattues à cette séance ne nous permet pas de nous y arrêter.

Jenny Humbert-Droz

Valais

Une association pour « retravailler »

L'an passé, à la même époque, le groupe d'étude pour la coordination des associations intéressantes les femmes valaisannes invitait Mmes Blanche-Marie Gonin de l'ORPER à Lausanne et Danielle Friedli du CORREF à Genève pour qu'elles présentent les activités et objectifs de leurs centres respectifs. A l'issue de leurs exposés, les questions fusèrent et s'établirent entre les animatrices et les auditrices un dialogue nourri : le problème de la réinsertion professionnelle des femmes, après une longue interruption, se pose avec acuité dans notre canton aussi.

Mme Isabelle Dirren, psychologue et orienteur professionnel se chargea d'organiser une deuxième rencontre pour examiner la situation en Valais et débattre de la manière de procéder. A son appel répondirent favorablement les responsables des associations féminines, nos députés au Parlement national et cantonal et les femmes de bonne volonté, prêtes à s'engager dans une action. Divers groupes de travail s'organisent : secrétariat, recherche de fonds, enquête sur les besoins et possibilités, élaboration de statuts.

Après une lente germination, les résultats se concrétisent : le 14 avril se tiendra l'assemblée constitutive d'une association qui se donne pour but « de créer et de gérer un centre de rencontres, d'orientation personnelle et de réinsertion professionnelle pour les femmes ».

Forcer les chasses gardées

Mère de famille et vigneronne, Mme Marguerite Bender, de Dorénaz, postule au poste de préposé à l'office de surveillance de la Régie fédérale des alcools.

Elle s'adresse aux inspecteurs valaisans concernés et la réponse du canton est positive. Mais Berne se montre réticent : il n'y a jamais eu de femmes à la régie.

Tenace, la candidate parvient, après moult démarches à s'inscrire au cours de Romanshorn. Et, seule de son sexe parmi 40 participants, y voit ses qualifications reconnues.

La voici nommée, exerçant ses fonctions. « Au village, ça se passe bien », dit-elle.

F. Bruttin



à l'autre



D'un canton



à l'autre



Bonjour, Madame la Présidente

Hier, l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lausanne prenait officiellement congé de l'un de ses professeurs, Mme Erna Hamburger.

Elle s'y était affirmée, d'emblée comme une personnalité originale et forte, seule étudiante de sa volée et première de sa promotion. Nantie d'un diplôme d'ingénieur-électricien, bientôt assorti d'un doctorat ès sciences techniques, Mme Hamburger est d'abord engagée à la section des travaux de recherches industrielles de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, travaille ensuite dans le secteur privé jusqu'à ce que l'EPUL l'appelle comme chef de travaux, puis comme professeur.

Esprit lucide où l'intuition s'allie à une rigueur imperturbable de raisonnement, c'est aussi un tempérament généreux d'une disponibilité permanente à l'égard de ses étudiants, de ses collègues et des sociétés techniques et féminines.

Présidente du BPW suisse, elle s'apprête aujourd'hui à recevoir à Montreux du 25 au 31 mai prochain, le 15^e Congrès de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales et son Jubilé d'Or. Sous son alerte direction, tous les clubs du pays, de Zurich à Sierre, se donnent la main pour préparer ces rencontres et accueillir les quelques 2000 déléguées en provenance des cinq continents. Mettant déjà en pratique le thème choisi : « Mutual Understanding ».

F. B.

Jura

Les femmes vont voter !

Le Bureau de la condition féminine met les points sur les i : les Jurassiennes votent. Qu'on ne vienne plus dire que les femmes restent à l'écart, qu'elles ne font pas « leur devoir électoral ». Dans certains districts, elles sont même plus nombreuses que les hommes à se rendre aux urnes.

Une nouvelle enquête réalisée par le Bureau de la condition féminine détrône la légende selon laquelle les femmes sont indifférentes à la chose publique. Une analyse du scrutin du 21 octobre dernier (élections fédérales) nous apprend que le 55,5 % des femmes inscrites ont participé aux élections contre le 62,8 % des hommes pour l'ensemble du Jura. Mais dans le district de Porrentruy, elles ont été plus nombreuses : 51 % de femmes contre 49 % d'hommes. Le BCF souligne aussi l'absence des femmes sur les listes électorales du 21 octobre. Les femmes n'ont donc pas pu voter pour des femmes.

Constitutions ecclésiastiques

S'agissant de la Constitution de l'Eglise romaine, les femmes ont participé au scrutin de façon légèrement plus élevée que les hommes. C'est l'inverse qui a été enregistré touchant la Constitution de l'Eglise réformée évangélique.

Constitution catholique romaine : 31,1 % des femmes inscrites, 30,4 % des hommes, participation globale 30,8 %. Constitution réformée évangélique : 19,8 % des femmes inscrites, 21,7 % des hommes inscrits participation globale 20,7 %.

Prochaines élections : les communes

Voici la conclusion du BCF : « Pour la première fois simultanément dans toutes les communes, cet automne, on élira les autorités locales. Il sera intéressant à cette occasion d'analyser la participation des femmes et des hommes à ces 82 scrutins. Les partis politiques n'ignorent plus que les femmes sont majoritaires dans le corps électoral, ils n'ignorent désormais pas non plus que, même lorsque seuls des hommes briguent des suffrages, comme ce fut le cas lors des dernières élections fédérales, les femmes « font les décisions » à une quasi parité avec des hommes. En tireront-ils des enseignements ? A quand la première femme maire d'une commune de la République et canton du Jura ? Cet automne ? »

On le voit, les enquêtes du BCF mettent les faits en évidence qu'ils soient participation aux votes ou absence féminine sur les listes électorales. En conclusion, il lance une espèce d'ultimatum aux partis politiques. Il sera intéressant d'observer ce qui se passera lors des élections communales de 1980.

Hommes et femmes constituent une Association pour la défense des droits de la femme (ADDF)

Une nouvelle association est née pour défendre les droits de la femme, à Delémont le 14 février 1980. Les membres de cette organisation se recruteront dans le canton du Jura et dans les districts proches, le Jura-Sud. Fait sympathique, des hommes sont parmi les fondateurs, en minorité mais bien décidés à faire triompher les droits de la femme. Ils affirment avec les femmes que la condition de la femme est liée à la condition faite aux hommes, qu'elle ne doit pas être vue de façon isolée, qu'il s'agit d'un fait de société.

L'ADDF s'attachera à examiner des conditions de vie, de travail et les droits de la femme en accordant une priorité aux femmes les plus défavorisées. Elle entend faire connaître les problèmes et — dans la mesure du possible — trouver des solutions.

L'ADDF se réserve de prendre position sur les questions relatives aux femmes sur le plan régional, national, international ; d'intervenir auprès du Parlement, notamment lors de l'élaboration des lois cantonales. Elle s'attachera à informer, surtout dans les campagnes où l'information paraît insuffisante.

Anne-Marie Steullet

Berne francophone

Démission de la présidente du Parti radical

La présidence du Parti radical du Jura bernois (PRJB) incombait à Mme Madeleine Sieber, de Mont-Soleil, qui a demandé à être déchargée de ses fonctions. Elle a été remerciée pour l'excellent travail fourni depuis 1978. M. Edouard Amman, de La Neuveville lui succédera à la tête du parti.

Pas de femme au bureau de vote

A Moutier, les femmes ne sont plus convoquées par le Conseil municipal en qualité de membres du bureau de vote. Le chancelier explique que les femmes trouvaient constamment des excuses : repas à préparer, enfants, ménage, pour ne pas accepter de charges lors des votations ou élections. On ne les invite plus.

La participation au bureau de vote était une bonne occasion de se familiariser avec les modes de consultations populaires. Qui en redemandera ?

Inégalités lors du choix des formations

Le directeur de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary et Moutier a établi pour la première fois un inventaire dissocié des solutions choisies par les filles et par les garçons dans leur choix professionnel.

Selon une enquête, on découvre que les filles rencontrent des difficultés spécifiques lorsqu'elles envisagent leur voie de formation. Au 18 juin 1979, le 73,5 % des filles et le 84,9 % des garçons des classes terminales avaient été admis en école ou étaient au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Les secteurs traditionnellement féminins

64,5 % des garçons ont choisi la solution de l'apprentissage contre 43,6 % des filles. Ces dernières se cantonnent encore souvent dans des secteurs habituellement féminins. Par contre, les admissions dans les écoles montrent un phénomène inverse avec 29,9 % des filles contre 20,3 % des garçons.

Pour les filles, il s'agit souvent d'obtenir une formation de base ou préparatoire avant d'envisager une profession dont le début est fixé à 18 ou 19 ans. L'office d'orientation souhaite que les possibilités d'apprentissage se développent surtout en variétés. Ainsi, les jeunes filles pourraient embrasser des professions moins coutumières.

Pour cette dernière année, les professions paramédicales ont été très prisées chez les filles tandis que les garçons se sont tournés vers la mécanique et l'électricité. D'une manière générale, on a constaté que filles et garçons ont bien fréquenté les séances de l'office d'orientation. Les écoliers et écolières ont également profité des stages qui leur ont été offerts dans les entreprises. Il s'agit d'un séjour de moins d'une semaine où l'adolescent est directement en contact avec la profession et le monde professionnel qui l'intéresse (ou l'intéressera éventuellement) ; 351 stages ont été organisés en 1979 qui ont permis à des jeunes de s'approcher de 88 métiers différents.

Il va de soi que la diversification professionnelle est liée aux efforts des entreprises. Plus l'éventail se restreint, moins il y a de possibilités, pour les filles, de sortir des sentiers battus. Mais tout n'est pas là. Il faut voir que certains conditionnements jouent un rôle de frein.